

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé GARÇON.

PRESENTS : MM Hervé GARÇON, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Bruno COUTURET, Florent PERROT, Luc REVENEAU, Gilles TEULADE, Mesdames Audrey BRIAT, Corinne CLOIX, Cécile COLY, Emeline DUPUIS, Marie-Christine GARÇON, Aurore GAULIER et Véronique PERISSE.

Absent ayant donné procuration : Monsieur Philippe BUB à Monsieur Hervé GARÇON

Secrétaire : Madame Marie-Christine GARÇON

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026 :

Monsieur Hervé GARÇON ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité. Puis, il demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délégations de signatures aux adjoints
- Devis en cours

Le Conseil Municipal accepte.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions reçues de la part des associations et les montants alloués à chacune :

- Comice agricole de Fours : 500.00 €
- AAPPMA : 300.00 €
- AS Charrin : 4 000.00 €
- Les 1 000 pattes : 200.00 €
- Téléthon : 50.00 €

Il rappelle ensuite la subvention déjà attribuée mais non versée à l'Association Les Z'Amis du Ottamba pour les frais liés à la confection du char du Comice ; 1 500.00 €.

Il restera la somme de 500.00 € pour le spectacle de Noël organisé par L'Association des Parents d'Elèves.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SAAD DE FOURS

Monsieur Hervé GARÇON informe les élus qu'il convient de désigner un délégué au Service d'Aide à Domicile de Fours ; Madame Marie-Christine GARÇON est désignée déléguée.

ORGANISATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique qu'en début d'année 2 employés qui interviennent durant la pause méridienne étaient absentes. Les remplacements ont été assurés mais le temps de service au restaurant scolaire avait soulevé des interrogations concernant son organisation. C'est pourquoi, il souhaitait proposer l'intervention d'une personne en plus pendant le temps du repas chaque jour de 12h00 à 13h00 ; Madame Eloïse LAURENT AESH à l'école primaire. Il présente ensuite le coût que cela représenterait sur une année scolaire complète, 1 730.84 € (salaire + charges). Il explique ensuite avoir eu le détail de l'organisation lorsque le personnel habituel est présent ; Mesdames Isabelle MILLERAT, Dominique PERRIN et Sabrina LE DUC servent le repas, Madame LE DUC mange également durant ce temps tout en s'occupant des enfants de maternelle (surveillance / viande à couper ...etc). Cette organisation avec les 3 agents sur ces postes fonctionne très bien. C'est pourquoi, les élus décident de créer un poste pour Madame Eloïse LAURENT qui interviendra ponctuellement à la cantine de 12h00 à 13h00 seulement en cas d'absence de Madame Sabrina LE

DUC.

Les élus s'interrogent ensuite sur d'autres problèmes qui sont surtout le bruit et les incivilités pendant la pause méridienne. Monsieur Luc REVENEAU signale qu'un règlement a été signé par tout les parents en début d'année et qu'il doit être appliqué. Monsieur GARÇON rappelle qu'il était présent en Conseil d'école et que certains parents ont fait remonter quelques problèmes. Ces problèmes semblent être résolus par les employés pendant le service. Le Maire souligne qu'aucun avertissement aux enfants n'est remonté en mairie et qu'il n'y a donc pas de problème lié a un ou un groupe d'enfants en particulier.

Ces différents points devront être revus mais Monsieur le Maire souhaite que Madame Cécile COLY organise une petite réunion en y invitant Madame Isabelle MILLERAT afin de connaître l'ensemble de ses missions, son organisation de travail et également la confection des menus.

PERSONNEL COMMUNAL

CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Hervé GARÇON donne lecture du courrier de demande de rupture conventionnelle reçu de la part de Madame Isabelle MILLERAT. Il explique être en attente d'informations de la part du Centre de Gestion concernant les modalités d'une rupture conventionnelle et qu'il convient d'organiser une commission personnel à ce sujet. Après cela, le Conseil Municipal se positionnera sur le futur recrutement et la future organisation.

ATSEM

Monsieur le Maire explique aux élus que le CDD de Madame Sabrina LE DUC prendra fin le 30 août prochain et qu'elle arrive au bout des 6 ans de CDD possibles. Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, la stagiairisation sur le poste d'ATSEM n'est pas possible puisque Madame LE DUC n'a pas obtenu l'oral de son concours. La solution est un CDI sur ce grade à compter du 1^{er} septembre 2026. L'ensemble des élus acceptent cette proposition mais les modalités exactes du contrat seront définies en commission personnel. Les élus souhaiteraient qu'elle obtienne son concours afin d'obtenir une possibilité d'évolution.

RENOUVELLEMENT DE LA CCID

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée à chaque changement du Conseil Municipal. Cette commission est composée de 6 titulaires et 6 suppléants afin de donner un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Il faut choisir 24 noms à transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques pour qu'elle en choisisse 12.

Après délibération, les 24 personnes choisies sont :

NOM	PRENOM
LACOTE-PERRIN	Agnès, Noëlle, Marthe, Claude
GRANDEMANGE	Gérald, Henri, Marie
TILLIER	Jocelyne, Fernande, Francine
MONCHARMONT	Bruno, Georges, Pierre
WELDE	Anne-Marie, Marthe, Valentine
PROD'HOMME	Didier, Jean
DUC	Sandrine
GAMRACY	Marie-Noëlle, Mireille

COLIN	Gaston, Daniel
MARTIN	Jean-Pierre
BAILLEAU	Anne
BONNET	Odile
LAHMAR	Nadine
AUROSSEAU	Jean-Paul
MARCEAU	Pascal
OUTREQUIN	Daniel, Edouard, Kleber
VOIRIN	Nicole, Jacqueline
MARTIGNON	Denise, Alice
KUSTLER	Patricia, Rachel
BALAT	Simone, Marguerite, Marie, Thérèse
VENDEMAN	Katia, Sandra
GUINOT	Gérard, Henri
DUCHASSIN	Michel, Gérard
EUZET	Robert, Michel

COMMISSIONS EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE ET COMMISSION EVENEMENTS CULTURELS

Monsieur Hervé GARÇON informe les élus que certaines personnes souhaitent créer 2 commissions ; une embellissement de la commune et une événements culturels. L'ensemble des élus décident de ne pas recréer de commission mais de les intégrer respectivement à la commission travaux et fêtes et cérémonies

PIECE DE THEATRE

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que Madame Colette BRIET est membre d'une troupe de théâtre « Les Ricochets » et qu'elle a proposée une représentation de la pièce « l'esprit de famille » le 21 juin 2026 à 17h00 à la salle des fêtes de Charrin. L'organisation est gérée par l'Association des Parents d'Elèves et le prix des entrées leur reviendra donc.

Cette représentation théâtrale coûte 350.00 €, Monsieur Hervé GARÇON demande l'accord au Conseil Municipal de prendre en charge cette dépense ; il accepte à l'unanimité.

Monsieur Hervé GARÇON informe ensuite les élus qu'une deuxième troupe de théâtre l'a contactée ; le Petit Théâtre de Cercy. Un contact sera repris avec eux en fin d'année si les finances de la commune le permettent.

CONSEIL D'ÉCOLE DU 23 MARS 2026

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les comptes rendus du dernier conseil d'école leur ont été envoyés par mail. Il revient sur les diverses demandes évoquées pendant ce conseil :

- Passage piétons devant l'école maternelle : la peinture va être commandée
- Boutons à molettes sur les portes des classes : demandés suite à une visite de sécurité

- Serviettes en tissu à la cantine : il demande à l'ensemble des élus s'ils sont d'accord d'arrêter les serviettes en papiers et de repasser aux serviettes en tissus fournies et lavées par les familles ; les élus acceptent à l'unanimité.
- Plus de produits locaux à la cantine : Madame Cécile COLY explique que certains parents d'élèves souhaitent plus de produits locaux car le prix du repas a augmenté, cependant, elle réexplique que cette augmentation est due à la baisse de l'aide financière attribuée par l'Etat à la commune et que de ce fait la marge de manœuvre pour répondre à leur demande est trop faible. Les menus de la cantine et leur validation seront évoqués lors de la rencontre de la commission des affaires scolaires avec Madame Isabelle MILLERAT. Elle demande si les membres de la commission sont d'accord de créer un groupe WhasApp pour l'organisation de la réunion, ils acceptent.

RÉUNION D'ADJOINTS DU 30 MARS 2026

Monsieur Hervé GARÇON informe les élus qu'une réunion d'adjoints a eu lieu le 30 mars dernier et que suite à celle-ci un devis de la société Naturalis a été validé à hauteur de 3 019 € pour des produits de traitement et de l'engrais pour le stade de football.

Une liste de travaux / achat de petit matériel à prévoir a également été mise en place, les conseillers en ont été destinataires par mail.

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus d'attribuer à chaque adjoint une délégation de signature concernant leurs missions respectives, ils pourront signer les documents s'y afférant. Il rappelle donc les attributions de chacun :

- Monsieur Gilles TEULADE : Urbanisme, comptabilité, finances
 - Madame Marie-Christine GARÇON : Affaires sociales, relations des personnes, gestion de la salle des fêtes
 - Monsieur Christophe AUGER : Sports, travaux, gestion de la salle des fêtes
 - Madame Cécile COLY : Communication, association, affaires scolaires, urbanisme
- Le Conseil Municipal accepte.

Pour finir Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal que lui et Monsieur Christophe AUGER, adjoint aux travaux, puissent signer des devis jusqu'à 2 000 € TTC. Les élus acceptent à l'unanimité.

DEVIS EN COURS

Monsieur Hervé GARÇON expose les devis en cours :

- Feu d'artifice du 14/07 : 2 500.00 €, accepté par les élus.
- Formation à l'utilisation des extincteurs (personnel + institutrices) : 340.20 €, accepté par les élus, il conviendra de convenir d'une date un mercredi matin.
- Abonnement à la lettre du Maire rural : 362.00 €, Monsieur GARÇON explique qu'il ne souhaite pas renouveler cet abonnement puisqu'il n'utilise pas cette revue.

QUESTIONS DIVERSES

Mariage : Monsieur Hervé GARÇON rappelle le mariage qui aura lieu le 23 mai 2026 à 16h00, mais s'excuse de ne pouvoir le célébrer du fait de son départ en vacances. Monsieur Gilles TEULADE assurera la célébration et Monsieur Christophe AUGER sera le secrétaire.

Demande de location de salle : Monsieur le Maire informe les élus qu'une société de rachat d'or souhaite louer la salle des fêtes le 11 ou le 12 mai prochain. Après discussions, les élus refusent leurs demandent de location.

Arrivée d'eau extérieur salle des fêtes : Monsieur Pierre ALCALDE demande si un robinet pourrait être installé à l'extérieur de la salle des fêtes, cela serait plus pratique pour les manifestations comme le marché aux vins par exemple. L'ensemble des élus accepte cette proposition, cela sera fait.

Fin de la séance : 20h55